

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO RV26-5858

Avis public est donné, que le conseil de la Ville de Drummondville, à une séance publique tenue le 4 mai 2026, a adopté le règlement no RV26-5858 ayant pour objet :

D'ajouter l'interdiction du virage à droite sur feu rouge à l'intersection du boulevard Saint-Joseph, de la Route 139 et du chemin de l'Aéroport.

Ce règlement entre en vigueur le 8 mai 2026 et est maintenant déposé au bureau de la greffière de la Ville où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Drummondville, Québec, ce 8 mai 2026.




M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 336 de la Loi sur les cités et villes)

Je, M^e Mélanie Ouellet, greffière de Drummondville, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant le règlement numéro RV26-5858 sur le site Internet de la Ville de Drummondville le 8 mai 2026., tel que stipulé au règlement sur les avis publics de la Ville.



M^e Mélanie Ouellet, greffière de la Ville